



Note d'information aux étudiants pour un séjour CREPUQ

Cette Note d'Information vous aidera, à mieux préparer votre séjour. Gardez-la avec vous pendant la totalité de votre séjour et lisez-la quand besoin est !

1. Inscription. Pour effectuer un séjour CREPUQ, vous devez vous inscrire à l'Université de Corse l'année de votre mobilité.

2. Assurances. Quand vous vous inscrirez à la Sécurité Sociale, prévenez votre caisse afin que l'on vous établisse le formulaire nécessaire pour le Québec qui couvrira vos frais médicaux - formulaire : SE 401 Q 106.

L'Université de Corse exige que chaque étudiant CREPUQ bénéficie d'une **assurance supplémentaire** qui couvre le rapatriement en cas de maladie grave ou de décès. Vos parents ont peut-être ce type d'assurance, vérifiez bien que leur assurance vous couvre pendant un séjour d'études à l'étranger. Sinon, vous pouvez souscrire "l'Assurance de l'étudiant" auprès de la Mutuelle des Etudiants (environ 12 Euros).

Vous devez assurer votre chambre à l'étranger et être assuré pour la responsabilité civile ou pour faire du sport, par exemple.

3. Certificat d'acceptation au Québec / Permis d'études pour le Canada

Si votre période de mobilité au Québec est égale ou supérieure à 6 mois ou que vous souhaitez effectuer un stage vous devez vous procurer ces 2 documents. La démarche à suivre est très bien expliquée sur le site <http://echanges-etudiants.crepuq.qc.ca/>

4. Période d'études

Vous devez mettre au point votre programme d'études, consigné dans un contrat d'études (document joint à cette note d'information) qui garantit la validation (à l'Université de Corse) des résultats obtenus à l'étranger. Ce contrat doit être signé par le responsable pédagogique à l'Université de Corse ainsi que le responsable de l'université du Québec qui vous accueillera.

Faites des photocopies du contrat d'études et conservez précieusement l'original.

Afin de bénéficier de la bourse de mobilité (celle du ministère pour les boursiers sur critères sociaux ou celle de la CTC) vous devez suivre les recommandations ci-après.

Dès votre choix de cours fait, vous devez faire parvenir à l'Université de Corse le Contrat d'études rempli, signé et tamponné par l'université d'accueil. Ce choix définitif de cours sera élaboré avec votre tuteur à l'étranger et votre responsable pédagogique à Corte. **Tout changement par rapport au choix de cours établi doit être approuvé par votre responsable pédagogique à Corte sous peine de ne pas pouvoir valider la totalité du travail effectué à l'étranger. De plus, vous devez vous soumettre à tous les types d'évaluation prévue pour les enseignements que vous suivez.**

Le Bureau des Relations Internationales vous enverra un email de confirmation d'attribution de bourse (CTC ou Ministère), contenant un certificat d'arrivée et un certificat de fin de séjour. Vous devrez renvoyer ces documents complétés si vous avez une bourse du Ministère. Si vous avez une bourse CTC vous devrez envoyer ces documents ainsi qu'un "Rapport de Fin de Séjour" (document d'une page relatant votre expérience à l'étranger) à la CTC (Mme Ottavy Fax :+33 495 51 63 64)

Le certificat d'arrivée est à envoyer dès votre arrivée et le certificat de fin de séjour est à nous envoyer juste avant votre retour. Vous devrez également m'envoyer le relevé de notes afin que votre année (ou semestre) puisse être validée.

5. Bourses

Renseignez-vous auprès des banques, car certaines ont une formule qui peut vous intéresser. Elles vous laissent la possibilité d'avoir une sorte de découvert en attendant de recevoir



votre bourse, qui n'est pas versée avant votre départ. Les représentants de la LMDE ont des renseignements sur cette formule. Il y a aussi des prêts sur l'honneur à 0 % au Crédit Lyonnais et peut-être ailleurs.

Voici, **en principe**, la procédure de paiement des bourses. Etudiants partant 1^{er} semestre: paiement de 75% de la bourse fin décembre; paiement des derniers 25% en février ou mars, après remise du rapport et du certificat de fin de séjour. Etudiants partant 2^{ème} semestre: paiement de 75% de la bourse fin avril; paiement des 25% en juillet, après remise du rapport et du certificat de fin de séjour. Etudiants partant l'année entière: paiement de 75% de la bourse fin décembre; paiement de 25% de la bourse en juillet, après remise du rapport et du certificat de fin de séjour.

N.B. Aucun paiement ne sera effectué avant la réception du certificat d'arrivée. Le paiement final ne sera effectué qu'après réception du Rapport et du certificat de Fin de Séjour. N'oubliez pas le relevé de notes !

La procédure de paiement par les Services Financiers de l'Université, de la CTC et du Trésor Public est très longue et comporte plusieurs étapes, et il y a souvent du retard, un mois ou plus. Il faudra très certainement avancer l'argent pour votre séjour; la bourse viendra après et remboursera vos dépenses.

6. Dettes Si vous avez des dettes au retour de votre séjour (par exemple, loyer non-payé, que ce soit pour un logement universitaire, un logement dans le privé ou chez un particulier), nous ne pourrions valider votre année à l'étranger qu'une fois les dettes remboursées.

7. Plagiat et fraude. Le plagiat et la fraude sont pris très au sérieux, et tout étudiant qui en sera reconnu coupable sera sanctionné sévèrement, la sanction étant souvent le renvoi.

8. RIB Vérifiez bien que les RIB joints à votre dossier de candidature à une bourse de mobilité correspondent bien au compte utilisé lors de votre séjour (joindre 2 nouveaux RIB si vous changez de banque). Les bourses seront versées sur ce compte !

9. Etudiants partant 1^{er} semestre seulement Par le passé, à leur retour en janvier ou février, les étudiants ont souvent pu se loger dans une des résidences universitaires, même si normalement ils n'y ont pas droit, car un certain nombre de chambres se libère à la fin du semestre. Si cela peut vous intéresser, renseignez-vous auprès du CROUS, qui vous dira sans doute d'écrire en automne. N'oubliez pas de joindre une enveloppe timbrée (timbre français) et adressée, sinon, vous n'obtiendrez pas de réponse.

Etudiants partant 2^{ème} semestre seulement Si vous voulez savoir les notes des examens que certains de vos professeurs communiqueront après les examens de janvier, trouvez un étudiant qui puisse en prendre note pour vous et vous les envoyer.

Etudiants partant l'année entière et 2^{ème} semestre seulement. L'expérience a prouvé que le travail fait à l'étranger ne peut pas toujours être validé lors des délibérations de juin, car les relevés de notes sont le plus souvent reçus après nos délibérations. Dans ce cas, la validation se fait en septembre.

10. Etudiants suivant une formation comportant un stage obligatoire. Il est possible d'effectuer ce stage à l'étranger. Si cette possibilité vous intéresse, contactez le Bureau des Relations Internationales. Que vous fassiez votre stage à l'étranger ou en France, la convention de stage peut être complétée en ligne sur l'ENT <http://campus.univ-corse.fr>

11. Etudiants devant déposer un mémoire en fin d'année N'oubliez pas qu'il faut déposer un sujet de mémoire. Demandez le formulaire et la date limite de dépôt lors de votre inscription et mettez-vous en contact avec votre professeur de préférence avant de partir.



12. Postes d'assistant Cette partie du message ne concerne que les étudiants de LLCE / LEA, qu'ils soient en Licence ou en Master 1. L'université reçoit les dossiers de candidature pour les postes d'assistant en octobre ou novembre. Ces **dossiers doivent être retournés** à l'organisme qui les gère **avant les vacances de Noël**. Dès octobre, contactez le responsable pédagogie de la filière, si vous voulez un dossier. Ne demandez un dossier que si vous êtes sûr de le retourner et si vous êtes sûr que vous ne désisterez pas si l'on vous propose un poste (sauf cas de force majeure). Réfléchissez à cette possibilité dès maintenant, n'attendez pas l'automne.

Aux éventuels candidats pour un poste d'assistant au Royaume Uni: UN EXTRAIT DE CASIER JUDICIAIRE EST UNE PIÈCE ESSENTIELLE POUR LES DOSSIERS POUR LE ROYAUME UNI (mais pas pour la République d'Irlande). Si vous pensez déposer un dossier, demander cet extrait dès fin septembre. Votre candidature ne sera pas prise en considération sans l'extrait. Voici l'adresse:

Casier judiciaire national
44079 Nantes Cedex 01

Les dossiers pour les USA, le Canada, l'Australie et la Nouvelle Zélande sont reçus plus tard dans l'année, mais il semblerait que vous ayez très peu de chances d'obtenir un poste dans ces pays; il y en a peu et on prend la crème de la crème. Il n'est pas possible de poser sa candidature pour plusieurs pays à la fois.

13. Bourses du gouvernement français Les boursiers du gouvernement français conservent leurs bourses pendant un séjour CREPUQ.

14. Cartes Visa, Mastercard, etc. Les cartes bancaires sont très utiles à l'étranger, mais attention, certaines banques prennent une commission à chaque fois que vous utilisez votre carte dans un distributeur ou quand vous payez avec votre carte. Renseignez-vous bien auprès de votre banque pour savoir exactement ce que vous allez payer pour chaque transaction (paiement et retrait). Renseignez-vous auprès de plusieurs banques, car les commissions ne sont pas toutes pareilles. Se renseigner, pour être sûr que votre carte pourra être facilement utilisée.

15. Carte Internationale d'étudiant : si vous avez besoin d'une carte internationale d'étudiant vous pouvez en obtenir une en vous connectant sur le site ISIC : www.isic.tm.fr et en la commandant en ligne, cela vous coûtera 12 €. ISIC= International Student Identity Card

16. Téléphone Méfiez-vous de l'utilisation de votre portable à l'étranger. Prenez plutôt des cartes de téléphones prépayées, ces cartes marchent dans les cabines téléphoniques mais aussi chez les particuliers.

17. Coordonnées Voir ci-après les adresses email des responsables pédagogiques. Les coordonnées du Bureau des Relations Internationales :

Responsable : Amiel BUISSET-ORSONI
Mobilité des étudiants : Livia Taddei
Bureau des Relations Internationales
Université de Corse – Pascal Paoli
Bât DVE - BP 52 – 20 250 CORTE

Tel : +33 (0)495 45 02 23 – Fax : +33 (0)495 45 01 57 Email : ltaddei@univ-corse.fr

18. Vos coordonnées à l'étranger. Communiquez à vos responsables pédagogiques vos adresses email. Créez-la si vous n'en avez pas ! Il ne faut pas oublier de vérifier votre email régulièrement. Communiquez par email: c'est plus rapide et plus facile !



19 Remarques finales. Les rapports des étudiants des années passées font apparaître que le plus gros problème rencontré était d'ordre financier, du fait que les bourses sont versées très tard. Dans certains cas il faut payer le loyer pour le semestre en entier au début du semestre.

L'autre point qui revenait très souvent dans les rapports est le conseil suivant: Ne restez pas dans votre coin, allez de l'avant, cherchez l'autre, sortez. Si vous faites cela vous profiterez pleinement de votre séjour.

L'équipe des Relations Internationales

Voici la liste des responsables pédagogiques:

- Art : M. Tomasi : ctomasi@univ-corse.fr
- Audiovisuel : Mme Sansonetti deplpm@iut.univ-corse.fr
- Communication : Mme Venturini: mmpv@tiscali.fr
- Droit: M. Coppolani : decanatdroit@univ-corse.fr
- Economie / Gestion des entreprises: M Peraldi peraldi@univ-corse.fr
- Environnement/ ENR : M Poggi philippe.poggi@univ-corse.fr
- Informatique: M Federici: federici@univ-corse.fr
- Langue :
 - Espagne: M. Salamanca : musgo@orange.fr
 - Italie : Mme Cardinet cardinet@univ-corse.fr
 - Royaume Uni et République d'Irlande : Mr Lefait : seb.lefait@libertysurf.fr
- Tourisme: M Furt : furt@univ-corse.fr



CHECK LIST

- Le Contrat d'études
- Le certificat d'arrivée à envoyer dès votre arrivée à la CTC et à l'Université
- Un rapport de fin de séjour à remettre à la CTC
- Un certificat de fin de séjour à remettre à l'Université

Le premier mois (début Novembre ou Mi-mars selon si 1^{er} ou 2^{ème} semestre)

- Communiquez par email avec le responsable pédagogique pour le choix des cours
 - Envoyez par fax le contrat d'études : +33(0)4 95 45 01 57
 - Communiquez vos adresses email au Bureau des Relations Internationales
- Pour les étudiants en langue : s'inquiétez des dossiers de candidatures en Octobre/Novembre pour les postes d'assistants (contactez Mme Casoni et/ou votre responsable pédagogique)
 - Avant votre retour : complétez le rapport et/ou le certificat de fin de séjour
 - A votre retour : envoyez rapport et/ou certificat de fin de séjour et relevés de notes avant le 23 Février (séjour 1^{er} semestre) ou 28 Juin (séjours année ou 2nd semestre) au:

- Bureau des Relations Internationales
Campus Mariani
Université de Corse
BP 52
20250 CORTE
Fax : +33 495 45 01 57

- Collectivité Territoriale de Corse
A l'attention de Mme Ottavy
Direction Formation, Enseignement Supérieur
BP 215
20187 Ajaccio cedex 01
Fax: +33 4 95 51 63 64

Vérifiez que vous avez en votre possession tous les documents indiqués et faites parvenir tous les documents et/ou informations demandés en temps voulu

LES VERSEMENTS DES BOURSES EN DEPENDENT